

# LE QUOTIDIEN

## JOURNAL DU SOIR.

MERCIER & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

SAMEDI, 4 JUN 1881

16, CÔTE DU PASSAGE, LÉVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
4 juin 1881

### Le VENGEUR

LE FRÈRE et la SŒUR.

(Suite.)

Le café répondait à un besoin, à une habitude, mais le journal devait simplement lui servir de contenance, car il ne s'intéressait guère à la politique.

On lui apporta la Patrie.

Ses yeux se fixèrent machinalement sur la première ligne de la première colonne, suivirent cette colonne jusqu'au bout, entamèrent la seconde puis la troisième, et ne parurent disposés à s'arrêter que lorsqu'ils auraient atteint la signature du gérant et le nom de l'imprimeur.

On aurait pu croire que le journal intéressait prodigieusement René Moulin.—En réalité il ne lisait pas, ou plutôt il ne savait pas ce qu'il lisait.—Sa pensée était ailleurs,—son imagination le transportait au cimetière Montparnasse, dans la matinée du lendemain, près de la tombe de Paul Leroyer.

C'est ainsi qu'il parcourut d'une façon absolument inconsciente la nomenclature des mariages, et qu'il arriva sans s'en douter à celles des décès.

Soudain il poussa une sourde exclamation qui fit retourner ses voisins, et où la surprise et la douleur se mêlaient à doses égales.

Le nom de son ancien protecteur, ce nom cause de sa préoccupation, venait de frapper ses yeux distraits.

En même temps il devenait très pâle.

—C'est impossible...—murmura-t-il à demi-voix.—J'ai mal lu.—d'ailleurs que prouve un nom? les homonymes sont nombreux partout!

Il relut la ligne qui venait de produire sur lui une impression si profonde et qui faisait partie de la liste des décès du sixième arrondissement.

Abel-Frédéric Leroyer, vingt-cinq ans...—répéta-t-il.—Le même nom de famille, les mêmes prénoms, le même âge!—C'est étrange et je commence à trembler!—La fatalité continue-t-elle à poursuivre avec acharnement les enfants du martyr?...—Ne suis-je revenu en France que pour trouver mort le fils auquel j'apportais peut-être la réhabilitation de son père?...—Ce serait désolant!

René Moulin laissa retomber le journal, appuya ses coudes sur la table, posa sa tête dans ses mains et réfléchit pendant quelques secondes.

—Une erreur est invraisemblable, j'en conviens, mais elle est cependant possible...—reprit-il.—Il faut éclaircir ce doute au plus vite...—Je veux savoir...—savoir aujourd'hui même...

Le mécanicien reprit le journal pour le consulter de nouveau et fit un geste de dépit.

La feuille du soir enregistrerait le décès d'Abel-Frédéric Leroyer parmi ceux du sixième arrondissement, mais n'indiquait point la rue où avait eu lieu ce décès.

—Il faut prendre mon parti de passer une mauvaise nuit...—murmura René...—J'aurai demain à la mairie l'adresse et tous les renseignements, mais ce soir les bureaux sont fermés depuis longtemps...—Personne ne pourrait me répondre, et je ne possède aucun moyen d'arriver au but sans le conducteur...—J'attendrai...

La jeune femme sortit du café où il étouffait, et fit un tour sur les

boulevards afin de calmer la fièvre qui brûlait son sang depuis qu'il avait lu le nom d'Abel Leroyer.

Une promenade d'une heure rétablit chez lui l'équilibre physique et morale rafraîchit son cerveau.

Il se sentait relativement calme quand il rentra dans son logement de la place Royale.

Pendant toute la nuit de mauvais rêves et des cauchemars sinistres hantèrent son sommeil troublé.

Dès l'aube il fut debout.

A sept heures il sortit de chez lui et, pour tromper son impatience en allant plus vite, il prit une voiture qui le conduisit grand train à la place Saint-Sulpice où il entra dans la mairie.

Avons-nous besoin d'affirmer qu'à cette heure matinale les bureaux n'étaient point ouverts.

Le concierge auquel il témoigna sa surprise lui rit au nez fort irrespectueusement et lui dit que plusieurs employés arrivaient le plus tard possible; dans tous les cas jamais avant neuf heures.

—J'attendrai...—pensa René comme la veille au soir.

Il avait en effet beaucoup à attendre car il était huit heures à peine.—Il sortit de la mairie et se mit à marcher de long en large sur la place Saint-Sulpice, allant jusqu'à l'église, foulant le trottoir qui se tend devant les hautes murailles du grand séminaire, regardant sa montre toutes les cinq minutes, la croyant arrêtée et aussitôt après consultant le cadran de l'horloge et s'étonnant de la lenteur des aiguilles.

PLVI

Enfin neuf heures sonnèrent.

René n'attendit pas le dernier coup du marteau sur le timbre et se précipita dans l'édifice municipal.

—Le bureau des décès?—demanda-t-il au concierge qui le reconnut et lui indiqua en riant.

Le mécanicien gravit l'escalier, poussa la porte et entra.

Un garçon de bureau époussetait d'un air endormi, mais pas un employé n'était encore à son poste.

Trois ou quatre personnes, assises sur les banquettes, attendaient le bon plaisir des bureaucrates en retard.

Enfin l'un d'eux entra, son chapeau sur le nez, et lisant un journal tout en marchant.

Le nouveau venu plaça ce journal, le plaça sur son bureau, sous un presse-papiers, puis, sans même regarder s'il était attendu, quitta son chapeau et sa redingote qu'il accrocha symétriquement et qu'il remplaça par une calotte de velours, par un vieux paletot hors d'usage et luisant de crasse, et par des bouts de manche en lustrine noire qu'il boutonna au poignet et qu'il attacha au dessus du coude.

—Tout cela sans se presser, comme s'il n'existait dans le monde entier aucune occupation plus importante et plus absorbante (1).

René piécina d'impatience en voyant le sans-gêne absolu de ce personnage que l'administration payait pour remplir des devoirs qu'il comprenait si mal.

Il s'avança vers le bureau.

L'employé, conti nant à nouer et à boutonner ses fausses manches, le vit venir, mais sans le regarder, et comme René allait parler il lui tourna le dos en disant d'un ton le plus raide:

—Dans un instant.

(1) Cette petite scène est photographiée d'après nature.—Nous ne voulons nullement généraliser, mais il est incontestable que messieurs les employés oublient souvent qu'ils doivent au public politesse, empressement, bonne volonté.

—Je viens pour me renseigner, monsieur...—commença René d'une voix dont l'agitation trahissait un commencement d'impatience.

—Dans un instant?—répéta le bureaucrate avec un redoublement de raideur.

René sentit grandir son impatience mais il comprit qu'il ne gagnerait rien à se mettre en colère et il se contenta.

L'employé détacha d'un long crou fixe à la muraille un rond hygiénique en basane verte, le posa sur son siège, s'assit, rangea minutieusement ses ustensiles de bureau, ouvrit un registre lentement comme s'il trouvait une joie sans bornes à bien faire sentir au public son omnipotence, prit une plume, en examina la pointe avec attention et enfia,—[toujours sans regarder son interlocuteur],—demanda:

—Qu'est-ce que vous voulez?

René mourait d'envie de répliquer: —Un peu plus de politesse ou tout au moins de convenance de votre part!...—Mais à quoi bon donner une leçon à ce manant qui n'en profiterait pas?

Il se contenta donc de nouveau et il répondit:

—Je désire savoir où demeurerait une personne dont vous avez enregistré hier ou avant-hier l'acte de décès?

—Ca ne me regarde pas...—dit l'employé d'un ton brutal.—Allez au bureau des renseignements...

Le mécanicien,—dont la patience n'était pas la vertu favorite,—serra les poings, et d'une voix qui commençait à devenir sèche et cassante il reprit:

—Mais, monsieur, avec tant soit peu de bonne volonté vous pouvez me donner satisfaction vous-même, puisque c'est auprès de vous que l'employé du bureau des renseignements viendra chercher les notes nécessaires pour me répondre...—Évitez-moi donc une longue attente, je vous en prie, et songez que je n'ai pas, comme vous, beaucoup de temps à perdre...

La logique inattaquable de ce raisonnement, jointe à la parole brève et à la voix vibrante de colère de René Moulin, en imposèrent au bureaucrate.

Il leva le nez pour la première fois et se décida à regarder son interlocuteur dont la physionomie n'était rien moins que caressante.

Tout aussitôt il baissa le ton et devint conciliant.

—Le nom de la personne décédée, s'il vous plaît?—demanda-t-il.

—Abel-Frédéric Leroyer...—Quand la déclaration a-t-elle été faite?

—Je l'ignore, mais j'ai lu hier l'annonce du décès dans un journal du soir, ce qui permet de se poser que la déclaration a été faite d'avant-hier ou d'hier matin.

L'employé, sans répondre, feuilleta le registre qu'il avait devant lui tout ouvert et chercha dans les déclarations de l'avant-veille et de la veille les noms demandés par le demandeur.

—Nous y voici!...—fit-il.—Abel-Frédéric Leroyer, fils de Paul Leroyer, décédé, et d'Angèle Simonnet, son épouse...

—C'est cela!...c'est bien cela!—s'écria René Moulin dont le cœur battait avec violence.

Le bureaucrate poursuivit: —Le défunt demeurait rue Notre-Dame des Champs, n° 19.

—Et, pourriez-vous me dire quel jour et à quelle heure aura lieu le convoi, ou s'il a eu lieu déjà?

—Vous saurez cela au bureau des pompes funèbres...

—Merci, monsieur...—Monsieur, je suis votre serviteur... René sortit, mais au moment de chercher le bureau en question il se dit:

(A continuer.)

### GRAINES

A VENDRE CHEZ

### S. MARMET

COTE DU PASSAGE, Lévis

Non loin de chez M. Boudac et M. Ed. Brochu, passagers.

### Graines de Jardin, de Champ, Fleurs, etc., etc.

Les demandes par la maille seront remplies avec soin et envoyées immédiatement par son retour à leur adresse.

Toutes graines de jardin peuvent s'expédier facilement par cette voie et au modique prix de quelques centimes.

Mes graines, comme par les années passées, donneront toujours satisfaction à l'acheteur.

23 mars

S. MARMET.

### Influence indue.

A vendre une brochure intitulée: "Influence spirituelle indue" extrait du "Journal des Trois-Rivières" prix 15 cents l'exemplaire.

### A. G. ROUTHIER

LIBRAIRE

21, Cote du Passage, Lévis.



### Odil Vallières & Cie,

Horlogers-Bijoutiers.

No 86, Rue Commerciale et 17, Côte du Passage, Lévis.

A toujours en main un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BAGUES et JONCS.

Montres et horloges réparées avec nos garanties.

Lévis, 7 juin 1880.

### Credit - Foncier FRANCO-CANADIEN.

CAPITAL - - - \$5,000,000

Président: L'hon. J. OUELLET, sénateur, (Paris)

Vice-Président: L'hon. J. A. CHAPLEAU, Administrateur pour la division de Québec: L'hon. E. T. PAQUET, l'hon. ISIDORE THIBAUDAU, ELISÉE BRAUDET, écurier.

Commissaire-censeur: FRANÇOIS VÉZINA, écurier.

Directeur pour la même division: ELISÉE BRAUDET, écurier.

Chef de bureau: L. N. CARRIER, écurier.

Banque de la société: La Banque Nationale.

Bureau à Québec:

Edifice de la Banque Union, 56, rue Saint-Pierre.

La société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$250, à long terme avec amortissement, et à court terme sans amortissement.

Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'administration, ni commission. Pour renseignements, s'adresser au chef de bureau, à Québec.

L. N. CARRIER.

15 février 1881.

### Pension offerte

Trois ou quatre personnes trouveront une bonne pension en s'adressant au Restaurant St-Jean-Baptiste, pied de la côte LaRue, porte voisine du bureau du Topographe Dominion.

JOS. FRANÇOIS & CIE, Propriétaires.

5 mai.

R. P. VALLEE, avocat, BUREAU:—No 84, Côte Lamontagne, (pres de MM. Hamel & Frère).—RESIDENCE: No 108, rue du Roi, St Roch, (vis-à-vis le Presbytère.)  
Sul les Cours de Montmagny et de Beauce

### Guide d'affaires.

JAMES C. PATERSON  
Marchand de Chapeaux et Fourrures, 27, rue Buade, Haute-Ville, Québec.

J. E. DERY & CIE.,  
Encaneurs, Évaluateurs et Age te généraux. Une attention spéciale p r les ventes à domicile.  
28, rue St-Pierre, B-V., Québec.

J. FRANÇOEUR & CIE.,  
Marchands de Fruit, Légumes, Poissons de toutes sortes. Spécialité de Charcuterie Française.  
23, Côte du Passage, Lévis.

### Mountain Hill House (HOTEL DION)

COTE DE LA MONTAGNE, QUÉBEC. Nouvellement meublé. Tout le confort d'un hôtel supérieur. A proximité des Chambres du Parlement.  
E. DION & CIE., Propriétaires.

Anciennes Maisons  
T. H. HARDY F. X. GARANT & CIE.  
A. T. GARANT (Successeur)  
LIBRAIRE

No 19, rue St-Jean, Haute-Ville, (Porte voisine, Banque d'Economie) QUÉBEC

Importe d'Angleterre, de France d'Allemagne et du Continent, divers objets, tels que Livres, Vins de Messe, Clerges, Eau-de-vie, Vins, etc., etc.

Papier soie, couleur de rose, ca. min, etc., feuilles de rose, etc. fournitures pour fleurs; Gaïon, Frange, Glands, Payottes, Canaille or et argent, etc., Fournitures de Bureau, etc., etc.

### CHAPEAUX !

Nous étions maintenant un assortiment complet de marchandises

Nous avons les dernières nouveautés en fait de

CHAPEAUX de FEUTRE durs et moux comprenant le MUMM et autres variétés

James C. Paterson  
27, RUE BUADE, Québec.  
6 avril

Docteur Casgrain  
CHIRURGIEN DENTISTE

A transporté ses salles d'opérations à la Haute-Ville.

No 17, Rue St-Jean

Porte voisine de la Banque d'Épargne. 6 mai.

### Agapit Ouellet ST ROMUALD

hangar de M. Picard, marchand, situé sur la rue principale.

Achète à de bons prix, du fer, de la fonte, du cuivre, du plomb, des amarrés, des guenilles, etc., etc.

Charles Letellier  
Horloger et Bijoutier

St. David de l'Aube-Rivière, Lévis

Se charge de réparer outre les montres bijoux, etc. les plaques harmoniques, outillage à l'usage des musiciens.

Le tout aux meilleures conditions, et d'une manière habile.

11 mai.

LÉVIS, 4 JUIN 1881

L'UNIVERSITE LAVAL.

A la vue de l'attitude ferme et quelque peu regrettable des parties en présence l'une de l'autre au sujet de la question de la succursale de l'Université Laval à Montréal, nous avons préféré nous abstenir, et laisser aux circonstances le soin de déterminer d'une manière quelconque la solution de ce malheureux débat.

Au reste nous savions à l'avance ce qu'il en adviendrait, et aujourd'hui nous voyons avec plaisir arriver la fin de tant de difficultés et de contentions. Hier, dans le comité des bills privés, le projet de loi de l'Université Laval a été adopté sur division de 16 contre 6.

Nous avons donc lieu de croire que le plus fort de l'orage est passé et que bientôt tout rentrera dans le calme pour ne plus en sortir. Les malheurs de cet antagonisme sont incalculables et tout catholique doit regretter amèrement les pénibles événements qui viennent de se dérouler devant tout le pays, au milieu d'une population mixte et renfermant des croyances diverses. Cependant l'Université Laval devait se défendre puisqu'elle était attaquée; elle l'a fait avec fermeté, habileté et l'on peut dire aujourd'hui avec succès. Elle va obtenir les pouvoirs qu'elle demandait, même dans le cas où le tribunal judiciaire chargé de prononcer sur la question qui lui est soumise, serait disposé à donner à sa charte une interprétation qui lui serait défavorable.

En effet l'acte de la législature lui donnera le pouvoir d'ériger des succursales dans les autres parties de la Province, à l'encontre des prétentions de ses adversaires.

Nous, Québécois, qui sommes attachés par tant de liens à cette vénérable institution, dont le pays tout entier devrait s'enorgueillir, il ne nous serait pas permis de ne pas faire des vœux pour qu'elle parvienne à ses fins et qu'elle obtienne le but si désirable que ses fondateurs et nous avons proposé en lui donnant l'existence. Ce sentiment ne devrait il pas être partout le même dans l'étendue entière de la province? Il nous semble qu'il en devrait être ainsi, du moins chez la portion catholique de la population.

Mais nos voisins de Montréal ne voudraient pas laisser dire qu'ils marchent à la remorque de qui que ce soit, et ils croient voir dans une certaine portion du personnel de l'Université un élément qui n'est rien moins pour eux qu'un véritable épouvantail.

Or nous savons que nos estimables voisins ne sont pas disposés à lâcher prise et à baisser pavillon devant le libéralisme ou ses suppôts. Ils l'ont déclaré eux-mêmes et leurs actes sont là pour démontrer qu'ils sont sincères. Cependant ce n'est plus un secret pour personne, et tout le monde sait que le motif principal et peut-être l'unique motif, de cette opposition des Montréalais à l'Université Laval, c'est sinon les doctrines que l'on y enseigne, du moins la présence de plusieurs de ceux qui font profession d'y enseigner.

Voilà la cause du différend, voilà l'origine de cette longue et malheureuse lutte. Chose étrange, disent-ils, l'Université, dans son grand désir de se faire des amis dans tous les camps, en est réduite à se voir répudiée par des districts tout entiers. Et aujourd'hui par qui est-elle défendue le plus énergiquement? par l'organe libéral de Québec, l'« Electeur » le journal de l'un de ses professeurs, et par la « Patrie » de Montréal, dont les rédacteurs sont bien connus. Nous ne voulons pas mentionner tous leurs griefs, ils sont nombreux, et sont bien loin d'avoir tous la même force.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point l'Université est décidée à obtenir aux désirs de ses adversaires et à faire cesser leurs plaintes; mais à coup sûr elle n'y pourra plus dans l'avenir prétexter cause d'ignorance et se plaindre de ne pas avoir été mise en demeure de remédier au mal dont on se plaint, à tort ou avec raison. L'épreuve par laquelle elle vient de passer, et qui n'est peu-être pas la dernière, devra être pour elle un avertissement dont il serait dangereux de ne pas tenir compte.

Quoiqu'il en soit, nous faisons des

vœux pour que le feu ne se rallume pas, et qu'après ce qui vient de se passer, chacun fasse en sorte d'éteindre jusqu'à l'apparence de tout ce qui pourrait faire revivre la malheureuse division que l'on déplore à si juste titre.

Nos voisins de Montréal conviendront que s'il leur réugne d'accepter certaines choses qui leur arrivent de Québec, ce n'est pas une raison pour tout rejeter, et repousser avec mépris une institution qu'ils ont eux-mêmes sollicitée et qu'ils ont obtenue heureusement avec l'approbation et conformément aux désirs de Rome et de tout l'Épiscopat Canadien.

Comme nous le disions en commençant, le projet de loi a été adopté par le comité des bills privés sur une division de seize contre six. Or, il est difficile de supposer qu'une si grande majorité soit tombée dans l'erreur; l'on doit donc croire que les raisons données contre l'Université n'en n'étaient pas ou n'en étaient que de bien faibles, puisqu'elles ont été jugées aussi légères devant ce tribunal. Cette décision, nous l'espérons, mettra fin à la contestation.

LA CHAMBRE.

Nos députés aiment le repos, s'ils aiment le travail, ils voient de loin venir le dimanche et soupirant après le jour où ils ne seront plus forcés de s'asseoir et de se tenir impassibles en face des merveilleuses beautés de nos soirées de printemps. Aussi profitent-ils du plus léger motif pour fuir chacun de son côté.

Nous sommes rendus à une époque assez avancée de la session. Nous pouvons récapituler, nous pouvons prévoir.

A la réunion des chambres, on disait qu'une épée de Damocès était suspendue sur la tête du gouvernement, scission dans le ministère, scission parmi les membres conservateurs, abandon de projets ministériels; on affirmait toutes ces choses, on assurait qu'elles existaient; quelques journaux conservateurs s'étaient même laissés prendre à ce jeu de nos adversaires. On se souvient que nous avons soutenu une lutte à ce sujet, aujourd'hui, l'ordre et l'entente qui régnaient dans le gouvernement nous donnent raison, en démontrant la fausseté et la stupidité de ces racontars inventés pour nuire à notre cause.

La question du budget et celle du chemin de fer du nord, devaient soulever des tempêtes, qui seraient funestes au gouvernement, on devait d'après certains journaux faire des révélations étranges et dérouler aux yeux du public les mystérieuses saturnales de la caverne des quarante voleurs. Que sont donc devenus tous ces cris toutes ces accusations de l'« Electeur »? Qui ne se rappelle la déclamation dont ce journal nous a donné un si étrange spécimen pendant un mois? Qui donc portera contre le ministère Chapleau et chacun de ses membres, au moins une des accusations que l'« Electeur » portait, alors que ce journal pouvait sans craindre une preuve accablante, dénoncer et accuser, en étayant ses dénonciations et ses accusations sur un ramassis d'injures, qui sert à donner du ton et un semblant de vérité aux choses les plus impossibles.

Aujourd'hui il n'est pas un seul homme de bonne foi qui, ne reconnaisse, que chaque accusation portée alors était entièrement et absolument fausse. Mais on croyait à de prochaines élections, il fallait embêter le peuple, l'étonner, et profiter d'un moment de stupeur, pour l'entraîner à la cause libérale; que d'écrits n'a-t-on pas publiés, et que de paroles n'a-t-on pas dites, dans le but d'ébranler le peuple, de faire naître les défiances, en un mot de déprécier le gouvernement autant que possible! Et après tous ces cris, on croyait que l'opposition serait terrible, écrasante dans ses attaques, foudroyante dans ses révélations. Mais, malheureusement, il n'y a encore eu ni accusations, ni révélations; on attend, et jusqu'à quand attendra-t-on? Le ministère Chapleau jouit de la confiance populaire. L'opinion a pu être en moment ébranlée, par la défection inexplicable et inexplicable de quelques conservateurs; mais maintenant, que l'on a été à même de voir de ses propres yeux et de constater de soi-même, avec les calomnies de nos adversaires s'envolent les craintes et les préjugés basés.

Mais il était toujours bon de constater quel était le genre de vérité qui présidait à la rédaction de l'« Electeur », durant justement l'espace de deux lunes. Désormais on ne lira ce journal qu'à titre de curiosité.

Nous ne croyons pas que les mesures ministérielles qui restent à présenter, rencontrent une sérieuse opposition vu qu'elles sont dans l'intérêt de tous, qu'elles ont été conçues sans esprit de parti, pour le plus grand bien de toute la province, on ne leur opposera pas de résistance.

LA COUR D'APPEL.

Le terme de cette cour est commencé depuis mercredi et les juges sur le banc sont les honn. Dorion, Monk, Ramsay, Cross et Baby. Comme on le voit, tous sont de Montréal et il n'y a pas un juge de Québec. Et après cela Montréal criera à l'injustice et au monopole. Québec devrait avoir au moins deux juges à la cour d'appel comme jadis. C'est de toute justice. On a beaucoup exagéré le montant de la somme des affaires qui se transigent à Montréal. D'après les dernières statistiques judiciaires publiées pour 1880, il n'y aurait guère plus d'un tiers d'affaires, de plus qu'à Québec. Le barreau de Québec devrait protester énergiquement jusqu'à ce qu'il ait obtenu ce à quoi il a droit.

ECHOS DE LA CHAMBRE.

La chambre ne siège pas aujourd'hui.

—Le comité des comptes publics n'a pu siéger hier, à défaut de quorum.

—Le comité des bills privés a siégé hier. Le bill de l'Université Laval a été passé avec quelques amendements. Les amendements consistent à pourvoir à ce que la mesure n'affecte aucune cause pendante pour ce qui regarde les déboursés de frais etc., et aussi, que le bill devienne en force immédiatement après son adoption devant la chambre.

Le comité des chemins de fer a siégé hier. M. I. Belleau expose qu'il est urgent d'avoir le terminus du chemin de fer Québec Central dans le quartier Notre-Dame à Lévis et non à sa profonde tel que le bill le demande.

Il désire dans l'intérêt de la ville de Lévis qu'un dépôt soit établi dans le quartier qu'il vient de mentionner.

Après avoir entendu ce Monsieur, le comité s'ajourne.

Débats parlementaires.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Session du 3 juin.

L'orateur prend son siège à 3 heures P. M.

M. l'Orateur donne communication d'une lettre d'invitation du secrétaire du comité de Salaberry invitant les membres de l'Assemblée Législative à assister à l'inauguration du monument de Salaberry.

M. PRÉFONTAINE suggère que cette chambre s'ajourne de manière à permettre aux députés d'assister à l'inauguration de cette statue.

L'hon. M. CHAPLEAU reconnaît le zèle infatigable qu'ont déployé les membres du comité pour donner à cette fête patriotique tout l'éclat possible, mais il ne voit pas la nécessité d'ajourner cette chambre pour cette occasion vu que l'on se propose de terminer les travaux de cette session le plus tôt possible; en conséquence il s'opposera à toute motion qui aura pour effet l'ajournement de cette chambre.

L'hon. M. BEAUBIEN présente le sixième rapport du comité des chemins de fer et canaux recommandant entre autres choses un délai jusqu'au 17 juin pour recevoir les pétitions.

Il est proposé par l'hon. M. ROBERTSON seconde par l'hon. M. CHAPLEAU qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur le priant de bien vouloir émettre un warrant pour un montant de \$10,000 nécessaire pour les dépenses encourues pour terminer l'année fiscale. Accordé.

L'hon. M. MERCIER désire attirer l'attention de cette chambre sur un article publié dans le « Courrier de St. Hyacinthe » qui porte atteinte à son honneur et à son intégrité comme député de cette chambre. Il croit de son devoir de repudier le plus emphatiquement les accusations contenues dans cet article, allant à dire qu'il avait reçu \$200 pour favoriser la passation du bill du tunnel en faveur de la compagnie de chemin de fer Sud-Est.

L'hon. M. MERCIER déclare que, entre honnête homme dans cette chambre il espère en sortir honnête homme, et qu'il n'a jamais reçu ni directement ni indirectement aucune somme d'argent pour favoriser la passation du dit bill.

La chambre se forme en comité des subsides. L'hon. M. Beaubien est appelé à présider.

Sur l'item Gazette Officielle \$15,500. L'hon. M. MARCHAND dit qu'il a compris dans le discours du budget qu'à l'avenir toutes les annonces pour ce journal seraient payées en avance. Vu que le tarif de ces annonces n'est pas publié il sera difficile et même impossible de faire observer ce règlement sans beaucoup d'inconvénients et même perte pour le public. Il suggère de charger, tant par dix mois et de publier le tarif de cette manière.

L'hon. M. ROBERTSON dit qu'il soumettra la suggestion à l'imprimeur de la Reine et qu'il lui fera connaître sa décision.

L'hon. M. MARCHAND dit qu'avant de lais et comme ministre il a été entendu avec l'imprimeur de la Reine que tels arrangements auraient lieu.

L'item est adopté.

Sur le premier item Police spéciale pour le revenu \$6,000, l'hon. M. ROBERTSON explique qu'un tel corps est absolument nécessaire pour découvrir les infractions à la loi du revenu. Il est convaincu que non seulement ce corps de police couvrira ses dépenses mais contribuera aussi à augmenter le revenu de cette province. Le chef de ce corps de police résidera à Montréal.

L'item est adopté.

Sur l'item Asile des aliénés \$222,920, l'hon. M. JOLY dit qu'après la passation de la loi, à la dernière session, pour forcer les municipalités à payer la moitié du coût de l'entretien des aliénés on espérait pouvoir diminuer considérablement les dépenses pendant que suivant l'état qui nous a été donné \$40,000 par mois pour les dix derniers ont été dépensés et pas un centimètre n'a été collecté des municipalités.

L'hon. M. ROBERTSON admet que les municipalités n'ont pas payé, mais il faut remarquer que la loi n'est en force que depuis huit mois.

L'hon. M. JOLY croit que lorsqu'il était au pouvoir il avait pu faire une réduction dans les dépenses pendant que le gouvernement quel les augmentent.

L'hon. M. ROBERTSON dit que le gouvernement ne peut pas forcer les municipalités de payer avant le mois de septen bre prochain époque où se termine l'année.

L'hon. M. PAQUET dit que le nombre de patients admis à l'Asile depuis le 25 septembre 1880 (lorsque la loi est devenue en force) au 1er juin 1881, était de 170, pendant que le nombre admis durant l'année correspondante aux huit mois et cinq jours de l'année précédente était de 198 ce qui démontre une diminution de 28 en faveur de la nouvelle loi. Le nombre de patients dont l'entrée a été refusée par les médecins visiteurs durant les derniers huit mois est de 22 et le nombre de ces cas refusés pour ne s'être pas conformés aux exigences de la nouvelle loi est de 19, faisant un total de 48. Sur les 170 patients admis, 10 paient la somme de \$400 à part leurs dépenses. Conformément à la section 32 de l'acte, les propriétaires et régisseurs de l'asile doivent envoyer aux sénérits de leur district, le nombre de patients. Le 12 octobre dernier j'ai appelé par la poste aux propriétaires, régisseurs et médecins des asiles un extrait de la loi sur la question et lorsque les statuts ont été imprimés je leur en ai fait parvenir un exemplaire à chacun. Je regrette cependant d'avoir à dire que les sénérits n'ont pas, jusqu'à ce jour, envoyé au département le rapport demandé. Je termine en disant que par les 28 patients de moins que les autres années une économie de \$3,500 a été faite. Sur les 170 patients que j'ai mentionnés, 68 ont été envoyés des prisons aux asiles.

Le Dr. Laberge condamne le système actuel suivi dans les asiles pour la cure des malades.

L'item est adopté et la chambre s'ajourne.

FRANCE DU NOIR.

Sur motion de l'hon. M. ROBERTSON le bill pour amender la compagnie de Mickel et de cuire de Oxford est adopté en comité de toute la chambre, lu une troisième fois et passé.

L'hon. M. CHAPLEAU propose la seconde lecture du bill pour étendre la durée de l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

L'hon. M. MERCIER demande copies de tous rapports fait par la compagnie des chemins de fer des Laurentides, en vertu de l'acte 22 Vict., chap. 51, sec. 22. Adopté.

La chambre sur motion de l'hon. trésorier, adopte les items Institutions Littéraires et Scientifiques ainsi que Divers-Charité excepte les deux derniers items, Ecoles de réformes \$6,660 et Ecoles industrielles \$8,400.

La chambre ajourne à lundi prochain.

MONUMENT DE SALABERRY.

Ce qui paraissait être le vœu du public vient d'être accordé. Les prix de passage sur les bat-aux à vapeur et la compagnie du Richelieu et sur les différentes voies ferrées de Québec à Montréal, seront réduits de moitié, à l'occasion de l'inauguration du monument De Salaberry, à Chambly.

Son Excellence le gouverneur-général quittera Québec pour Chambly lundi prochain, sur le steamer « Druid » qui le conduira jusqu'à Sorel. Là il montera sur un bateau à vapeur et se rendra à Chambly. Son Excellence sera de retour le mercredi suivant.

NOUVELLES GENERALES.

Après un minutieux examen, le Dr. Clark déclare que Sir John ne souffre d'aucune maladie organique, et que quelques soins suffiront pour rétablir sa santé.

Sir A. T. Galt et sa famille, quitteront Londres le 30 du courant, pour le Cana. Monsieur Galt visitera le territoire du Nord-Ouest, traitera avec le gouvernement la question de l'émigration, puis retournera en Angleterre au mois d'octobre prochain.

On dit que le syndicat du chemin de fer du Pacifique a vendu à de agriculteurs français 200,000 acres de terre à \$1.25 l'acre. Les acquéreurs se proposent d'établir une colonie.

Un télégramme de la Nouvelle-Orléans maude qu'un steamer, sur lequel était de passage le général Grant, a été détenu à la Quarantaine durant 72 heures. Il paraît que le général est très irrité à propos de l'affaire du sénat ur Conkling. Il dit que ce n'est à été honteusement traité et devrait être réélu. Il croit que les journaux qui ont blâmé Conkling ont été inspirés par la Maison Blanche et non par Ga field. La mission du général au Mexique a été très heureuse; il a obtenu toutes les concessions qu'il demandait.

On télégraphie d'Albany que le premier scrutin pour un successeur à Conkling a donné le résultat suivant: Jacobs 50, Conkling 34, Wheeler 18, Cornell 20, Rogers 14, et quelques autres qui ont obtenu un nombre nul.

Pour le successeur de Platt: Ki rnan 50, Platt 30, Depew 30, Cornell 13.

AFFAIRE DU CREDIT-FONCIER.

On lit dans le « Journal des Trois-Rivières:

Le comité d'enquête contre l'hon. E. T. Paquet, au sujet du crédit-foncier, n'a encore rien établi, si ce n'est que l'hon. M. Paquet, comme promoteur de l'entreprise, s'en est occupé privément depuis plusieurs années, et que si le gouvernement Joly n'avait pas refusé d'incorporer cette institution, elle aurait déjà été établie depuis longtemps en ce pays. L'ex-lieut.-gouverneur Letellier avait même accepté la présidence de l'insitution avec les honoraire, dans le cas où l'administration libérale n'aurait pas fermé la porte aux capitalistes français.

MONUMENT DE SALABERRY.

Ce qui paraissait être le vœu du public vient d'être accordé. Les prix de passage sur les bat-aux à vapeur et la compagnie du Richelieu et sur les différentes voies ferrées de Québec à Montréal, seront réduits de moitié, à l'occasion de l'inauguration du monument De Salaberry, à Chambly.

Son Excellence le gouverneur-général quittera Québec pour Chambly lundi prochain, sur le steamer « Druid » qui le conduira jusqu'à Sorel. Là il montera sur un bateau à vapeur et se rendra à Chambly. Son Excellence sera de retour le mercredi suivant.

NOUVELLES GENERALES.

Après un minutieux examen, le Dr. Clark déclare que Sir John ne souffre d'aucune maladie organique, et que quelques soins suffiront pour rétablir sa santé.

Sir A. T. Galt et sa famille, quitteront Londres le 30 du courant, pour le Cana. Monsieur Galt visitera le territoire du Nord-Ouest, traitera avec le gouvernement la question de l'émigration, puis retournera en Angleterre au mois d'octobre prochain.

On dit que le syndicat du chemin de fer du Pacifique a vendu à de agriculteurs français 200,000 acres de terre à \$1.25 l'acre. Les acquéreurs se proposent d'établir une colonie.

Un télégramme de la Nouvelle-Orléans maude qu'un steamer, sur lequel était de passage le général Grant, a été détenu à la Quarantaine durant 72 heures. Il paraît que le général est très irrité à propos de l'affaire du sénat ur Conkling. Il dit que ce n'est à été honteusement traité et devrait être réélu. Il croit que les journaux qui ont blâmé Conkling ont été inspirés par la Maison Blanche et non par Ga field. La mission du général au Mexique a été très heureuse; il a obtenu toutes les concessions qu'il demandait.

On télégraphie d'Albany que le premier scrutin pour un successeur à Conkling a donné le résultat suivant: Jacobs 50, Conkling 34, Wheeler 18, Cornell 20, Rogers 14, et quelques autres qui ont obtenu un nombre nul.

Pour le successeur de Platt: Ki rnan 50, Platt 30, Depew 30, Cornell 13.

TELEGRAPHIE.

FRANCE.

Paris, 3 juin.

Les duels sont à l'ordre du jour. Depuis 24 heures, trois rencontres ont eu lieu et comme d'ordinaire aucun résultat fâcheux.

Trois banquiers et trois employés de maisons de commerce de cette ville ont été arrêtés pour défalcactions. Le montant de ces défalcactions s'élève à près d'un demi-million de piastres.

Un officier français, nommé Lavand, a été condamné hier par un conseil de guerre, à cinq années d'emprisonnement pour s'être abaissé jusqu'à voler la caisse du régiment.

Le rapport du comité du Sénat sur le bill du Scrutin de Liste a été présenté aujourd'hui à cette chambre par M. Waddington. Le rapport recommande le rejet de ce bill et répudie l'idée de mettre le Sénat en conflit avec la Chambre des Députés. Si toutefois un conflit survenait la responsabilité tomberait sur cette dernière chambre.

Ce rapport sera discuté jeudi prochain.

—Si le scrutin de liste est adopté, Jérôme Napoléon s'adressera lui-même dans sept départements.

—On annonce que le canal Panama peut être construit en quatre années au prix de 100,000,000 de frs. au dessous du coût d'abord supposé.

**Montreal.**

3 juin.

M. Joseph Mackay, marchand, est mort hier soir, à l'âge de 71 ans. Le défunt était né en Écosse, mais vint s'établir en cette ville il y a 49 ans. Il contribua largement à l'érection de plusieurs institutions et fit construire celle des sourds-muets qui coûta \$100,000. Il laisse une fortune considérable que l'on dit être léguée pour des fins publiques.

—Il est raconté que M. Smithers sera nommé président et gérant de la banque de Montréal à l'assemblée des actionnaires de cette institution, qui aura lieu lundi prochain.

—Les employés qui travaillaient sur les bateaux dragueurs dans le port, se sont mis en grèves pour avoir une augmentation de 15 cts par jour.

La commission du havre leur a promis de s'occuper de leur demande pourvu qu'ils continuent leur travail.

—Les travaux de l'extension du chemin de fer du Nord en cette ville sont suspendus.

—10,716 côtes à cornes et 3,140 moutons ont été expédiés en Angleterre depuis l'ouverture de la navigation.

—Le dîner offert à M. Sénécal est fixé au 18 du courant.

**Ottawa.**

3 juin.

Robert Still, ex-agent, de police, a été incarcéré, par cause d'aliénation mentale.

—Deux cent vingt-trois émigrants sont arrivés ici durant le mois de mai.

—Les lions, MM. Church et Irvine sont arrivés ce matin. Le but de leur voyage est d'exposer devant le Conseil Privé, la solidarité de l'acte concernant les mines de la province de Québec.

—Le Rév. Père Routhier, qui vient d'être nommé vicaire-général de ce diocèse, est arrivé en cette ville.

—Le revenu pour le mois de mai, 1881, est comme suit : Douane, \$1,630,328; excise, \$440,152; autres ressources, \$534,224. Total, \$2,609,704; ce qui fait une augmentation de \$361,560 sur le mois correspondant de l'année dernière. L'augmentation pour les onze derniers mois de l'année fiscale est de \$5,440,438.

**COURRIER DE LEVIS.**

**Changement d'heures.**—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements d'heures de l'arrivée et du départ du chemin de fer Intercolonial.

**En voyage.**—Nous apprenons que M. l'abbé Provancher a terminé son pèlerinage à la Terre-Sainte, le 2 mai dernier; le 5 il laissait Beyrouth pour Naples où il a dû arriver le 14. Il sera de retour vers le commencement du mois prochain.

M. l'abbé Bolduc a été obligé de renoncer à son voyage à Nazareth, qui est très fatigant. M. l'abbé Provancher s'y est seul rendu.

Le 26 avril, il se trouvait dans cette petite ville et écrivait une lettre que le "Courrier du Canada" a publiée dans son édition d'hier.

**Eclipse.**—Un journal de Québec rapporte un fait étrange concernant l'établissement du chef de la police de cette ville, qu'il dit s'être mépris en voulant arrêter un voleur. Il n'est pas renseigné le confère, voici comment les choses se sont passées.

Le chef Roy, apprenant, par un télégramme signé Lérouneau, que ce dernier avait été volé, par un individu dont le signalement lui fut donné, et qu'il savait être traversé à Québec, avertit M. Young de voir un détective de Québec et de le faire arrêter. Le voleur a été arrêté dans un auberge de la Basse-Ville. C'est donc à tort que notre confrère a dit hier que le chef Roy s'était fourvoyé.

**Nouvelles sociétés.**—Adelaïde Donaldson, modiste etc, Québec. Morency, commerçant de bois, Québec; M. T. F. Maheux faisant affaires sous ce nom. Rousseau & Bernier, marchands de pain et farine, Québec; H. B. Rousseau et Nap. Bernier associés. Dery & Cie, encanteurs, etc, Québec; Marie Vélodia Beland, faisant affaires sous ce nom. J. B. Clogg & Cie, marchands de fruits.

**Dissolutions.**—Martin & Cie arri-meurs, Lévis et Québec. Théodore Chabot & Cie, propriétaires de bateau à vapeur, Lévis.

**Vin canadien.**—M. L. Marquette restaurateur de cette ville, a en ce moment en mains un excellent vin fabriqué à Hamilton. Ce vin est fait avec le raisin des vignes de cette dernière ville, il est demi-sec, a un goût exquis et se vend meilleur marché que le vin qu'on lui remplace avantageusement. Pour l'estomac, il produit le même effet que ce dernier.

On peut s'en procurer au restaurant de M. Marquette, au Grand-Tronc, à la quantité voulue par les acheteurs.

**Recueil de chansons.**—Nous accusons réception avec remerciements de la cinquième livraison du recueil de chansons publié par M. Filatrault de Montréal.

Ce recueil de chansons est des plus choisis et des plus complets. L'édition s'écoule rapidement; tous conseillent en conséquence à nos lecteurs de les acheter immédiatement.

**Culture.**—Depuis plusieurs jours la semence souffre dans nos campagnes environnantes. La pluie fait défaut. Nos cultivateurs sont d'avis que le rendement du foin sera bien maigre cette année.

**Arrestation.**—La police a arrêté hier un nommé M. rel, suivant un télégramme de St. Joseph, Baouco. Le prisonnier était accusé de vol d'effets de bijouterie.

**COURRIER DE QUEBEC.**

**Fabrique de laine.**—On nous rapporte que le capital souscrit, jusqu'à hier soir, pour la manufacture de laine se élevait déjà à \$119,000. Plusieurs citoyens de Québec ont souscrit généreusement.

Nous ne croyons pas que les promoteurs trouveraient un site plus convenable que notre ville.

**Caille.**—On se rappelle que le colonel Rhodes a mis en liberté des caillies, à Lorette, l'année dernière. Le grand chef Tahouenche (M. Paul Picard) nous a informé que ces jours derniers il a vu neuf de ces caillies, dernièrement, dans le voisinage de sa résidence.

**Cour d'Appel.**—A l'ouverture de cette cour les jugements suivants ont été rendus: Pacud et Rickaby, confirmé; Desaulniers et Normand, confirmé; Ward et Hayden, confirmé; Hart et Boudreault, renversé; Côté et Paradis, renversé; St. Laurent et Blais, renversé.

**Ariz.**—Sous ce titre les journaux de Québec annoncent une convocation d'assemblée de tous les forblantiers de cette ville et de Lévis. Ceci pour les forblantiers de Québec est très bien, mais pour ceux de Lévis, il faut avouer que l'invitation s'il n'y en a pas d'autre que cet Ariz, laisse à désirer. Aussi il ne faudra pas trouver étrange si ces derniers n'assistent pas à cette réunion. Qui leur a indiqué le jour, l'heure et l'endroit où elle sera tenue?

**Cour du recorder.**—James Maguire, tisserand d'Irlande, demeurant en ce moment à Montréal, arrêté pour ivresse, est élargi.

**Cour de police.**—Deux matelots du navire "Wicksburg" pour absence sans permission, ont été condamnés à quatre semaines d'emprisonnement.

**Conseil de ville.**—Il n'y avait pas quorum à la réunion des conseillers de ville hier soir. Conséquemment le conseil a été ajourné.

**Personnel.**—Parti hier matin pour Ottawa, l'honorable commissaire des terres de la Couronne ne sera de retour que mardi.

—Le lieutenant-colonel Strange est en cette ville.

**Musique.**—De 2.30 à 5.30 heures, cette après-midi, la fanfare de la batterie "A" jouera sur le terrain du club de la crose Thistle.

**Comité de Vigilation.**—Les officiers suivants ont été élus membres du comité de vigilation: Sa Grâce Mgr. Tachereau, président honoraire; et les curés des diverses paroisses vice-présidents; Dr. Marsden, président, A. Lemoine, vice-prés.; MM. Malony et Dinne, secrétaires; Jos. Woods, trésorier, MM. Kirouac, Ledroit, Germain, Johnston, Thompson et Walsh, membres du comité.

**Anniversaire.**—Hier, c'est le cent troisième anniversaire du premier journal qui fut publié à Montréal, "La Gazette Littéraire."

**Départ.**—L'honorable P. Garneau est parti hier pour Montréal où il assistera à une réunion des directeurs du chemin de fer de Québec et Ontario.

**Concert et comédie.**—On se rappelle encore la comédie, les "Vivacités du capitaine Tick" jouée par Milles Gosselin, MM. Desbarats, Ch. Leffevre et autres. Ce fut un succès. Ainsi on apprendra donc avec plaisir que ces acteurs donneront un concert et joueront une jolie comédie de salon: "Les abrutis du feuilleton," le 8 juin prochain, à la salle Victoria.

Les honorables présidents du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative ainsi que mesdames Lefavre, Chapleau, Loranger, Marchand et Langelier, ont accordé leur patronage. Mercredi donc, ce sera fête pour nos dilettanti.

**FAITS DIVERS.**

**Bureau de santé de la Malbaie.**—Je certifie que l'état sanitaire de la Malbaie est des plus satisfaisants et qu'aucun cas de maladie contagieuse ou épidémique n'a été noté dans la paroisse pendant les douze derniers mois.

J. A. HAMEL, M. D.  
Président.

**Excursion.**—Les membres de l'association de la presse de l'état de Michigan ont l'intention de faire une grande excursion en juillet prochain. Ils partiront, la plupart accompagnés par leur dame, de Détroit le 1er juillet, par le Grand-Tronc, pour se rendre à Montréal arrêtant au Mille Isle. Il est à espérer que les membres de la Presse de cette Province prendront des mesures pour se joindre à leurs confrères des Etats Unis.

**Nouvelles du lac St-Jean.**—La semaine dernière, le vent a été furieux à St-Jérôme. Les habitants de cette localité étaient alarmés.

Les religieuses des Ursulines ont été reçues partout chaleureusement. Durant leur passage à St-Jérôme, ces Dames se sont arrêtées à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, érigée sur le terrain Gingras. Le sol était jonché de feuillage et de fleurs. Sur la route, elles distribuèrent des images et des bonbons aux enfants qui se pressaient et des reliques ou des prières de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation.

Les religieuses ont été émerveillées de la beauté du village St-Jérôme. Peut-être auraient-elles choisi ce site pour y ériger leur communauté si heureusement pour sa paroisse, le curé de la Pointe Bleue n'avait eu leur promesse.

Demain matin, nos religieuses excursionnistes arriveront accompagnées de Mgr. Racine.

**La température.**—Nos lecteurs, particulièrement ceux qui projettent quelque excursion durant ce mois, ne seront pas fâchés sans doute de connaître les prédictions pour le mois de juin, du célèbre prophète Vennor. Les voici:

Tempsgénéralement froid et sombre, avec de fréquentes averses jusqu'au 9 ou 10. Il est probable que la gelée se fera sentir le 7 ou le 8. Le 10, le 11 et le 12, tempêtes, grêle et tonnerre. Le 13 et le 14, température d'été, mais nuits froides.

Du 15 au 18, temps froid et pluvieux. Du 19 au 20, temps plus chaud. Chaleur croissante jusqu'au 25. Les trois jours suivants, tempêtes et chaleurs étouffantes.

**Naissance.**

A Arthabaska, le 1er du courant, la dame de A. B. Laitière, 60r., un fils.

**Dîner.**—La députation qui s'est rendu auprès de M. L. A. Sénécal pour le prier d'accepter un dîner que ses amis voulaient lui offrir, était nombreuse.

On observe avec plaisir que c'est un anglais, M. O'Gilvie, qui a porté la parole au nom de la députation. Ceci prouve que M. Sénécal est tenu en haute estime non seulement par ses compatriotes canadiens-français, mais par tous ceux, de quelque nationalité qu'ils soient, qui savent apprécier ses qualités d'homme de progrès.

**Marriage.**

A Chicoutimi, le 1er de juin, M. P. A. Guay, fils de M. Jean Guay, marchand de Chicoutimi, conduisit à l'autel Mlle. Marie-Sophie-Adèle Bosse, fille de M. Ovide Bosse, sheriff de cette localité.

**Ventes par le shérif.**

DU DISTRICT DE MONTMAGNY.

No. 851.

Frederick Americus Andrews, Frederick William Andrews, tous deux de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, Joseph Philippe René Adolphe Caron et Charles Fitzpatrick, tous deux de la cité de Québec, tous avocats associés et pratiquants comme tels sous les noms de Andrews, Caron, Andrews et Fitzpatrick; contre Simeon Fortin, de la cité de Québec, commerçant, grocier, savoir:

Un lopin de terre situé en la paroisse du Cap Saint-Ignace, en la première concession du fleuve St-Laurent, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse du Cap Saint-Ignace, sous le No. 192, de figure irrégulière; borné au Nord-est par le No. 191, vers le sud-ouest et vers le nord par le No. 190, et vers le sud par un chemin public, contenant en superficie trente et une perches et deux cent cinquante-deux pieds (31 252) —avec une maison, grange et autres bâtimens dessus construits circonscrits et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse du Cap Saint-Ignace, mercredi, le huitième jour de juin prochain, à dix heures du matin.

**Dépot de machine à coudre**  
W. D. ROSS, agent général.

Vente à l'encan tous les MARDIS et VENDREDIS à 8 heures p. m. Agent pour la véritable machine à coudre "SINGER", aussi les machines à coudre de "White" de seconde main.  
VENDU AVEC GARANTIE.

**Liverpool House**

MEALS AT ALL HOURS  
MEALS, 1 shilling, BOARD, 4 shillings a day

Rooms to rent to Private Families with or without board  
Adjoining the emigrants shed

Near the Grand Trunk station  
And the Wharf where all the Steamers land, 1st House on the left hand side near the railways station  
POINT LEVIS.

PETER BLOUIN, proprietor

**Différentes causes,** l'âge avancé, les soucis, la maladie, les déappointements et la prédisposition héréditaire, tendent à rendre les cheveux gris, et chacune de ces causes ca détermine la chute prématurée.

L'Ayer's Hair Vigor rend aux cheveux devenus gris ou fanés leur couleur naturelle, brune blonde, châtain ou rouge. Il adoucit le cuir cheveu en le nettoyant et en lui donnant une action saine.

Il enlève les pellicules et guérit les affections causées par l'excès des humeurs. Il arrête la chute des cheveux, et produit une nouvelle croissance dans tous les cas où les follicules ne sont pas détruites et où les glandes n'ont pas été affectées.

Les effets en sont incomparables sur les cheveux faibles ou malades, et quelques applications suffisent pour leur rendre le brillant et la vigueur de la jeunesse.

Sûr et inoffensif dans son emploi, l'Ayer's Hair Vigor est sans rival pour la chevelure et spécialement estimé pour le lustre doux et la richesse du ton qu'il donne aux cheveux. Il ne renferme ni huile, ni teinture, et ne déteint pas sur la toile; de plus, il adhère longtemps aux cheveux, auxquels il conserve la fraîcheur et la force.

Prépare par le Dr J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., E. U. Chimistes pratiques et analytiques.  
En vente chez tous les Pharmaciens.

**MARITIME.**

Le montant perçu à la douane le 3 du courant s'éleva à \$3,213 95.

—Il y avait dix-huit steamers ces jours derniers dans le port de Montréal.

—Deux steamers sont arrivés dans le port hier, ont déchargé leurs cargaisons consignées en cette ville et sont repartis pour Montréal.

—Une barque est arrivée et deux navires sont partis dans le cours de la journée d'hier.

—Trois steamers sont partis hier à destination de Liverpool.

Ce matin, le steamer de la malle est parti pour Liverpool.

**Banque Union**  
DU BAS-CANADA

DIVIDENDE No. 31

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE DEUX ET DEMI POUR CENT, sur le fonds capital payé de cette Banque a été déclaré pour le semestre de l'année courante, et qu'il sera payable, à cette Banque ou dans ses succursales le ou après

**SAMEDI, 2e jour JUILLET**

Le titre de transport sera terme depuis le 6 au 30 juin inclusivement. L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu, dans les bureaux de la Banque, à Québec, LUNDI, le quatorzième jour de JUILLET prochain à midi.

Par ordre des Directeurs,  
P. MACÉWEN,  
Cassier.  
Québec, 31 mai 1881.

**AVIS**

Une réunion du Bureau des Examineurs aura lieu à l'Anse du Cap, samedi prochain, le 28 du courant, à onze heures a. m. Et à l'Anse Ouest des Inlands (J. McLaughlin & Co), lundi prochain, le 30 du courant, à 11 heures a. m., pour l'examen des aspirants à la licence de Mesureurs et Inspecteurs de madiers.

Tous les aspirants qui ont été nommés par le Bureau pour l'examen, sont par la présente notifiés d'y assister.

W. J. QUINN,  
Surintendant.  
Bureau du Sur. des Mesureurs de Bois,  
Québec, 25 mai 1881.

**Mal de dents.**

Cette terrible maladie est guérie, sans qu'on soit obligé de faire arracher la dent malade, par un moyen qui n'est pas douloureux, au

No 10, Marché Champlain,  
Bloc Lemoine, Basse-Ville.  
Maintenant inutile de faire extraire vos dents.

Pas de guérison, pas de paiement.

**Le Grand Depot**

DES

MARCHANDISES SECHES

Les plus nouvelles se trouve au

No. 103, RUE ST. JOSEPH  
ST. ROCH. QUEBEC,

CHEZ

L. T. DUSSAULT.

Les prix sont des plus modérés

Levis, 31 mai.

**PELERINAGE A STE. ANNE**

Le vapeur "BROTHERS"

CAPT. A. BAKER

A partir de cette date, le "BROTHERS" ce magnifique vapeur, qui offre tout le confort de irable à six voyageurs fera un voyage spécial à la Bonne Ste. Anne, chaque dimanche, pour la modique somme de 50 centus, (quatre centus).

Ce vaisseau qui a été remis à neuf durant l'hiver, est solide et a de bons sièges, enfin offre toutes les commodités possibles aux voyageurs.

Le capitaine apporte aussi la plus grande attention aux personnes qui prennent passage sur ce vapeur.

**On demande**

Une servante pouvant fournir de bonnes recommandations.

S'adresser à ce BURBAU.

ALF. L. G. DUGAL

No 36, rue Sous-le-Fort,

Basse-Ville, Québec.

NOTES DE VOYAGE.

(Suite et fin).

—Oh! dit-il, ils ne sont pas dangereux; ils ne sauraient vous faire aucun mal.—Je vais les tuer tout de même, que je lui dis, je ne suis pas accoutumé à ça, voyez-vous. Tuez-les si vous voulez, dit-il, mais demain il y en aura encore autant... Ah! je les tue, que je réponds, et là-dessus je m'arme d'une canne qui se trouve là, lorsque le gargon, [un Javanais] qui faisait ou qui devait faire le service de ma chambre, arrive sur l'entrefaite et après quelques paroles dites à mo voisin; "Qu'est ce qu'il dit, qu'est-ce qu'il veut? demandai-je.—Il dit que si vous les tuez, il ne fera pas votre chambre.—En effet, les Javanais ont une grande vénération pour le lézard, qu'ils considèrent comme un être de bon augure. Pour un Javanais, tuer un lézard, ce serait appeler sur soi quelque grand malheur; et il considère comme indigne de ses services, celui qui pousse l'atrocité jusqu'à en tuer un seul. Enfin, voyant la contenance déterminée du gargon, je compris qu'il devait y avoir dans le lézard quelque chose que je ne connaissais pas, et je me décidai à remettre à un autre jour l'exécution de mon dessein... J'avouerais que durant cette nuit là, je dormis peu. J'avais les lézards dans la tête, et à chaque fois que je me retournais, si par hasard je touchais quelque chose de froid je faisais un saut terrible: je croyais avoir touché un lézard. Enfin, pour faire d'une longue histoire un conte, je finis par m'y accoutumer. J'ajouterais cependant, qu'ils ne viennent pas dans les lits. Ils se tiennent sur les murailles ou dans les endroits qui offrent un fond froid et humide.

A propos de lézards, on raconte qu'un soir, un capitaine américain du nom de Tockay, était en visite chez son agent à Sourabaya, et se sentant très fatigué, se retira de bonne heure à sa chambre pour se reposer. Il est bon d'ajouter que le lézard prononce très distinctement le mot "Tockay". Sur le point de s'endormir, notre homme crut entendre quelqu'un appeler "Tockay." "Hallo! dit le capitaine, qu'est-ce que c'est?...". Pas de réponse. La voix appelle encore "Tockay." "C'est mon nom, répondit-il si vous avez affaire à moi, avancez à la porte." Après une courte pause, il entend son nom prononcé une troisième fois, plus fort qu'avant. "Eh! dit-il, ces sauvages ne sont pas gênés, tout de même, de venir crier dans les chais-sis comme ça, le nom d'un individu, quand il a tant besoin de dormir; mais je vais essayer si je ne pourrais pas cesser la tête de ce sans-gêne," et là-dessus, saisissant une carafe, il ouvrit la fenêtre, mais, pas à pas qui vive. Il était sur le point de la refermer, et de retourner se coucher, quand, encore une fois, il entend appeler son nom, d'une manière un peu moqueuse cette fois, crut-il remarquer. Alors, ne perdant pas de temps, il lance la carafe, toute forcée de bras dans la direction d'où semblait partir la voix... L'agent et quelques-uns de ses amis, se trouvaient dans un appartement voisin, en train de fumer leur cigare, et pensant d'abord que le capitaine rêvait, ils n'en firent aucun cas; mais quand ils l'entendirent courir de par la chambre renversant les meubles, puis lançant par la fenêtre carafes et carafons, ils crurent qu'il était grandement temps d'intervenir. A leur entrée dans la chambre, ils trouvèrent le capitaine bouillant de rage et cherchant encore quelqu'autre projectile à lancer à l'intrus... Il fallut que l'on se mette à le persuader que celui avec qui il avait tenu une si intrigante conversation, et qui l'avait mis dans un tel état de colère, n'était autre qu'un gros lézard, d'une quinzaine de onces, que l'on voyait de temps en temps sur la galerie de l'habitation.

Je termine ici ces quelques remarques sur Java. Je n'ai rien dit des 150,000 Chinois qui l'habitent aussi, ce sera pour plus tard.

Tout à toi,  
WILLIAM CHARLAND, jur.

A LOUER

Une maison en briques avec sept chambres, pompe dans la maison, hangar, étable, etc., et à une courte distance du Dépôt du Kennébec. S'adresser au bureau de Notaire.

Savon liquide!

Un savon supérieur à tout autre savon, afin d'obtenir un lavage prompt et efficace pour linges, vitrines, verreries et peinture de toutes espèces et même très substantiel pour la confection des noirs dans l'usage des corroyeurs pour tout cuir ciré, sera offert en vente par

L. et J. Bellerive

MANUFACTURIERS  
No 304, Rue St-Valier  
Au prix de  
Dix Centins le Galon

Directon:  
Faites tremper votre linge la veille ou au moins une heure ou deux avant de commencer votre lavage, et mettez un demi-litre de ce savon par chaque seau d'eau chaude qu'on aura besoin. Retirez votre linge de cette eau et mettez dans d'autre eau nette, en y ajoutant la même quantité de savon par chaque seau d'eau.

Par cette manière vous obtiendrez un lavage facile et vous pourrez même vous dispenser de faire bouillir. S'il s'y trouve quelques taches de graisse, goudron, peinture, etc., elles disparaîtront en faisant bouillir le linge quelque peu.

Un encouragement est sollicité.

L. & J. BELLERIVE.

5 mai.  
Toute personne désirant se procurer de ce savon pourra s'adresser chez M. MAHEUX, 304, rue St-Valier, St-Roch.

Québec, 18 mai 1881.

Je, soussigné, certifie que je connais la composition chimique d'un nouveau savon offert en vente par L. & J. Bellerive.

J'ai fait faire de plus l'essai pratique de ce savon pour le lavage de divers espèces d'objets dans ma maison, quelques linges de toutes espèces, draps, les planchers, les peintures, etc., toujours à ma grande satisfaction.

Ce savon n'a aucune influence sur la peau ni sur la santé; en conséquence je puis le recommander et le recommander en toute sûreté.

F. A. H. LARUE, M. A. M. D.

23 mai.

HOTEL ALBION

Rue du Palais, Québec

Le soussigné vient de louer pour dix ans l'Hôtel Albion qu'il a fait réparer à neuf et qu'il vient d'ouvrir aujourd'hui.

Cet Hôtel possède toutes les commodités modernes. Rien n'a été épargné pour donner aux visiteurs tout le confort possible.

La table y est toujours abondamment servie des mets les plus recherchés.

Comme l'annonce de l'ouverture de ce splendide hôtel n'est pas encore répandue dans tous les Etats Unis et la Puissance du Canada, le propriétaire a jugé bon de réduire ses prix pour l'année qui va s'ouvrir.

L. M. BLOUIN  
Propriétaire.

CHAPEAUX!!

Le plus grand assortiment de CHAPEAUX ANGLAIS, FRANÇAIS et AMERICAINS

En vente à des prix qui défient la compétition chez

G. R. Renrew & Cie

En face de la Basilique

35, RUE BUADE, Québec.  
11 mars 1881

JESSE JOSEPH, jr.

59, Rue Dalhousie,  
PASSE VILLE.

TOUTJOURS EN MAINS UN ASSORTIMENT complet des marchandises suivantes.

PEINTURES.  
HUILES.  
VERNIS,  
COULEURS SECHES  
GLACES DE MIROIR,  
Verre uni avec ornementation et coloris

Matériaux de tout genre pour les peintres

—Aussi—  
Un assortiment complet de peinture huileuse à l'eau et à l'huile.

Un choix d'ornements en bois blanc pour les salons. Ces ornements sont destinés à être colorés à l'eau.

—ET—  
Toutes espèces de peinture dont se servent les artistes.

21 mai.



Chemin de Fer Q., M., O. et O

CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE  
Lundi, 16 mai, 1881

les Trains partiront comme suit :

	Mixte	Maille	Exprès
Depart de Hoche laga pour Ottawa	8.30PM	8.30AM	5.15PM
Arrivée à Ottawa	8.30AM	1.00PM	9.45 "
Depart de Ottawa pour Hochelaga	7.00PM	8.10AM	4.55 "
Arriv. Hoch' laga	6.45AM	2.40PM	9.25 "
Dep. de Hochelaga pour Québec	6.00PM	3.00PM	10.00 "
Arriv. à Québec	8.00AM	9.25 "	6.30AM
Depart de Québec pour Hochelaga	5.3 PM	9.10AM	10.00PM
Arriv. Hoch' laga	8.00AM	4.40PM	6.30AM
Dep. de Hochelaga p. S. Jérôme	5.30PM		
Arriv. à S. Jérôme	7.15 "		
Dep. de S. Jérôme pour Hochelaga	6.45AM		
Arriv. Hoch' laga	9.00 "		
Dep. de Hochelaga p. Joliette	5.00PM		
Arriv. à Joliette	7.25 "		
Dep. de Joliette p. Hochelaga	5.40AM		
Arr. à Hochelaga	8.15 "		

(Trains locaux entre Aymer.)  
Les trains laissent la station de Mile 3rd 7 minutes plus tard.

Magnifiques Chars Palais sur tous les trains passagers, et élégants Chars Doroirs sur les Trains de Nuit.

Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les Trains allant et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec, à 4 p. m.

Tous les Trains marchent d'après l'heure de Montréal.

Bureau General, 13, Carré de la Place d'Armes, Montréal.

Bureau des Billets, 202, rue St. Jacques, Montréal.

Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, Québec.  
L. A. SENEAL,  
Surintendant General.

16 mai 1881.

1881  
PRINTEMPS

Metier de Tailleur!

Je vends des Habillements de Printemps à très bas prix, en Tweeds Anglais, Ecosais et Canadiens aussi en étoffes Diagonales, des draps de l'Ouest et de l'Angleterre, de Doeking, de Cassimires et des Habits de dessus légers. On peut choisir parmi un assortiment considérable.

Je garantis que chaque Habillement fera bien, parce que je surveille moi-même la confection.

N. B.—On tient une ligne de Tweeds à bas prix, convenable pour le temps des affaires. Prix, \$9.00.

William Lee  
TAILLEUR  
25, RUE BUADE, QUEBEC.  
31 mars 1881.

Charron demandé.

ON DEMANDE un charron ayant quelques années d'expérience et sachant la peinture. S'a resser à  
NARCISSE DROUIN, charron,  
St Joseph, Beauce.

Allumettes sans egales

Sulfureuses

— DE —

E. B. Eddy,

ET SEAUX.

TELEGRAPHE et TELEPHONE, RUBYS en 100's 200's et 300's.

Allumettes Non-Sulfureuses, aussi

Seaux de Lion en 200's et 300's.

Arrangées expressément pour l'usage de la famille.

Nous les garantissons pour les meilleures allumettes du monde.

EN VENTE PAR

A. H. ANDREWS & SON,

Agents.  
31 mai 1881.

Chemin de fer Intercolonial.

ARRANGEMENT

POUR LA

Saison d'Eté '80-81

A PARTIR DE

LUNDI, le 6 JUIN

Les trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la Station de Lévis, tous les jours (le dimanche excepté), comme suit :

Depart.	Temps du C. de F.	Temps de Québec
Express pour Halifax et St. Jean... 7.30 a.m.		7.15 a.m.
Train d'accommodation et maille... 11.00 a.m.		10.45 a.m.
Train de Fret... 7.30 p.m.		7.15 p.m.

Arrivés  
Express de Halifax et St. Jean... 8.30 p.m. 8.35 p.m.  
Train d'accommodation et maille... 3.25 p.m. 6.10 p.m.  
Train de Fret... 5.15 a.m. 5.00 a.m.

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN se rendent directement à leur destination, le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St. Jean resteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissant Lévis, les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.

A partir de Lundi, le 6 juin, le nom de la station St. Octave sera change en celui de Petit Metis, et ce dernier portera le nom de St. Octave.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

D. POTTINGER,  
Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,  
Moncton, N. B., 24 novembre 1880.

NOUVELLES  
Marchandises

D. MORGAN, marchand tailleur, No. 34, rue la Fabrique, vient justement de recevoir 14 caisses d'Étoffes Anglaises, Ecosaises et Canadiennes pour vêtements de Dames et Messieurs.

Les personnes qui ne viennent pas faire confectionner leurs habillements dans l'établissement, peuvent cependant acheter les étoffes qui leur conviennent.

— A ESSI —  
4 caisses de diverses marchandises pour hommes.  
1 caisse de parapluies.  
1 caisse d'imperméables anglais.  
2 caisses d'habillements faits à l'avance pour les enfants.  
HABILLEMENTS depuis \$7.50.  
6 avril.

V. DESPLATS

BARBIER - COIFFEUR

Marchand de Cheveux

Désire informer ses amis et ses nombreuses pratiques, qu'il a transporté son établissement (boutique et magasin) au numéro

254, rue et faubourg St-Jean

Vis-à-vis les salles d'encan de MM. Oct. Lemieux & Cie.

Il espère que l'attention qu'il apportera à les servir, lui méritera à l'avenir le même encouragement qu'ils lui ont donné par le passé.

20 mai 1881.

CHEMIN DE FER

Quebec Central

Service régulier entre Sherbrooke et Québec et St. Joseph, l'endroit le plus rapproché des mines d'or de la Chandière, par le chemin de fer.

A PARTIR DE

Jeudi, le 26 mai 1881

Les convois partiront comme suit :

Train de passagers

Laisse Sherbrooke... 8.15 A. M.

Arrive à la Jonction de Beauce... 1.16 P. M.

Arrive à Lévis... 2.50 "

Laisse Lévis... 12.30 "

Arrive à la Jonction de Beauce... 2.10 "

Arrive à Sherbrooke... 7.00 "

Train mixte.

Laisse Sherbrooke... 10.00 A. M.

Arrive Jonction de Beauce... 6.10 P. M.

Laisse Jonction de Beauce... 6.30 A. M.

Arrive à Sherbrooke... 3.00 P. M.

Ligne de Lévis à St. Joseph, Beauce

Laisse St. Joseph... 6.00 A. M.

Arrive Lévis... 9.30 "

Laisse Lévis... 4.00 P. M.

Arrive St. Joseph... 7.30 "

Le départ et l'arrivée des différents convois seront tenus sur l'heure de Montréal.

A. STEELE,  
Surintendant.

Lévis, 24 mai 1881.

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE

MOULINS A COUDRE

DU CANADA.

Les soussignés ont décidé de vendre à réduction pour le temps des fêtes seulement une partie de leur énorme quantité de moulin qu'ils viennent de recevoir.

Notre genre de commerce est de vendre en gros ce qui fait que nous vendons en détail beaucoup meilleur marché qu'ailleurs, mais pour la satisfaction de public nous en vendrons un lot en détail pour le même prix du gros.

Nos agents de la campagne sont autorisés à la même chose.

Noms des moulins que nous avons toujours en mains :

WANZER A.

WANZER C.

WANZER D.

WANZER E.

WANZER F.

ROYAL

WHEELER & WILSON,

(à gauche).  
HOWE.

SINGER de Famille.

SINGER No. 2 (en fer).

Comme l'on voit qu'entre dix sortes de moulins qu'il y a un grand choix à faire, une personne peut facilement trouver autrement que de prendre à son goût sur une aussi grande quantité, nous avons aussi presque toujours en mains les RAYMOND, WHITE, WILSON, qui complètent toutes les sortes de moulins qu'il y a dans Québec.

Nos agents de la campagne sont les Messieurs suivants :

Bilire Massicotte, orfèvre, St. Basile, Portneuf

Octave Dubé, Trois-Saumons, L'Islet

Anselme Plante, St. Frédéric, Beauce

A. G. Routhier, libraire, Lévis.  
J. E. L'Arrivée, notaire, Sandy Bay (Simonski)

Gervais & Turner

339, RUE ST. JOSEPH

Vis-à-vis la Congrégation, St. Roch, QUÉBEC.

24 mai 1881.